Envoyé en préfecture le 08/02/2024
Reçu en préfecture le 08/02/2024
Publié le
ID : 004-210400271-20240206-012024-DE

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE **N° 01/2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.
Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric
Absentes excusées : Mesdames JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey
Procuration : Madame JULIEN Valérie à Monsieur SCOTTI Patrick
Convocation et affichage : 01/02/2024
Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick
Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9

OBJET : REMBOURSEMENT DE FACTURE – AVANCES DE MONSIEUR MARC HUSER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a fait l'avance pour l'achat de douze galettes des rois et de vin pour la cérémonie des vœux du vendredi 05 janvier 2024 d'un montant total de 201,12 € TTC.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Monsieur HUSER ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour,

- **décide de rembourser Monsieur Marc HUSER pour un montant de 201,12 € TTC (deux cent un euros et douze centimes).**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
BEVONS le 08 février 2024,
Le Maire,
Marc HUSER

Le secrétaire
Patrick SCOTTI

MAIRIE de BEVONS 04200 (Alpes de Hte Provence)